



Pour leur "sécurité"... vous n'aurez plus de libertés !!

Teleperformance fait passer en ce moment **une formation d'environ 1h00 à tous** ses salariés.

Le thème : la sécurité à tout prix. Zéro papier, zéro téléphone, zéro sac, zéro stylo, etc.

Toute votre vie doit rester **dans le casier des vestiaires** avant d'aller sur le plateau.

A la suite de cette mini-formation

dans laquelle on vous fait croire parfois que la France n'est pas vraiment concernée
il y a un **'quizz'** qui aboutit bien... **au formulaire ci-dessous :**

Formulaire d'acceptation à la formation :

L'essentiel de nos Politiques mondiales de conformité et de sécurité (GECSP)

Tous les collaborateurs de Teleperformance sont responsables de la sécurité et de l'application de la Politique de Sécurité, quels que soient leur niveau hiérarchique, la Direction dans laquelle ils travailleront ou leurs activités respectives.

Signer le formulaire d'acceptation à la formation : l'essentiel de nos Politiques mondiales de conformité et de sécurité signifie que :

1. vous avez reçu les informations, sur la Politique de sécurité,
2. vous comprenez vos obligations relatives à son application,
3. vous respectez et vous êtes garant(e) de l'application des consignes de sécurité.

La non application des consignes de sécurité peut entraîner des sanctions disciplinaires.

La protection des données de Teleperformance est l'affaire de tous

Cliquer sur :

Signer électroniquement ce formulaire a la même valeur qu'une signature manuscrite



NOUS VOUS DEMANDONS DE NE RIEN SIGNER DU TOUT

Nous avons ce droit, l'employeur ne peut pas nous forcer à signer.

La manoeuvre est particulièrement déloyale : en extorquant ainsi une pseudo "signature" individuelle, Teleperformance essaie de **contourner l'interdiction formelle de l'Inspection du Travail** d'appliquer **des mesures privatives de nos libertés individuelles et de notre propriété.**



L'Inspection du Travail est avec nous ! Afin de pouvoir conserver nos affaires personnelles à notre poste de travail, téléphones, sacs à main, stylos, et nos bouteilles personnelles :

ne cliquez pas sur "J'accepte", mais sur la croix en haut à droite afin de fermer la page.

Il y a comme un parfum de Tribunal qui flotte dans l'air

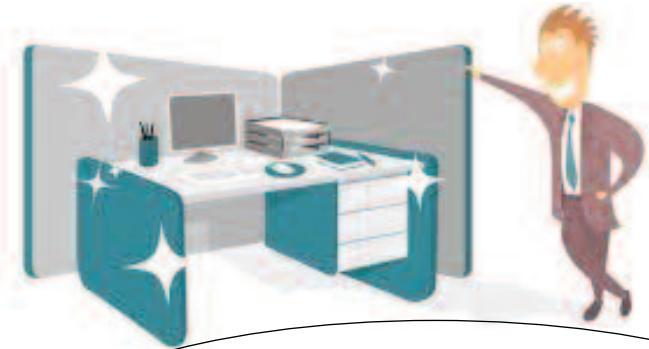
L'Inspectrice du Travail du siège de l'entreprise a déclaré illicite l'article 9.1

du Règlement Intérieur (R.I.) de 2015 consistant à généraliser le « clean desk » à TP :

zéro papier, zéros sacs, zéro stylos, etc... car **attentatoire au droit** naturel de **propriété** - droit inviolable et sacré, à valeur constitutionnelle - il en est de **même pour l'interdiction** qu'ils veulent imposer de garder **son téléphone mobile** avec soi.

Teleperformance a d'abord joué l'embrouille en faisant croire que, comme ils faisaient un recours au Tribunal Administratif, elle aurait droit "entretemps" d'appliquer ces règles : faux !!

Maintenant, **pour contourner la décision de l'Inspection du Travail**, la direction nous glisse **cette "signature" électronique**, pour imposer ces règles déclarées illicites... et les utiliser **demain comme motifs de sanctions...** Bien essayé ? **NON !! Ils ne passeront pas !**



" Si un bureau en désordre est le signe d'un désordre d'esprit, que dire d'un bureau vide ? "

Albert Einstein

SI VOUS AVEZ DÉJÀ SIGNÉ, PAS DE PANIQUE

Le procédé étant déloyal, vous pouvez tout simplement vous rétracter en écrivant un courrier postal ou un mail de désistement à l'employeur.

Faites-le absolument, comme ça, ils ne pourront pas invoquer votre pseudo-"signature" pour vous sanctionner.

Fais ce que je dis mais fais pas ce que je fais

La direction gardera ses affaires dans son bureau, elle. La direction, elle, n'aura pas de vestiaire attitré, elle veut donc appliquer des règles qu'elle ne respecte même pas. La direction, elle, continuera à utiliser son portable comme on le voit souvent : un même poids, deux mesures.

Travail dissimulé ?

La direction veut nous faire passer par les vestiaires, mais sans nous payer le temps passé pour nous y rendre, alors que le Code du Travail dispose que le temps de travail effectif commence à partir du moment où je suis à disposition de l'employeur, et pas seulement je suis prêt à décrocher le téléphone. Doit-on offrir à TP ces minutes qu'il veut nous imposer ? Pour nous, c'est NON !

Teleperformance se croit en droit de fixer ses "règles" au mépris de la Loi ?? Pourtant, les Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) doivent être consultés sur les impacts concrets sur le travail et la santé de chacun. Le Comité d'Entreprise, lui aussi, doit être consulté, et l'Inspection du travail a le droit de statuer de nouveau sur la légalité de telles mesures généralisées. **Mr TP : la Loi ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise !!**

SUD appelle l'ensemble des salariés de Teleperformance France à faire usage de leur droit de grève pour se réunir en **Assemblée Générale** dès le mardi 28 février.

Solidaires dans chaque centre, les salariés doivent **se donner les moyens d'une mobilisation unitaire** et forte le **vendredi 3 mars**, appelée notamment par la C.G.T.